

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1174

14 mai 2008

SOMMAIRE

Advanced Biological Laboratories S.A.	56342	LGIG 2 Property C2 S.à r.l.	56327
BPM Luxembourg S.A.	56327	LGIG 2 Property C2 S.à r.l.	56326
Caradog Holdings S.A.	56351	LGIG CES S.à r.l.	56312
Daufagne Holding S.A.	56321	LGIG CES S.à r.l.	56309
Daufagne Holding S.A.	56311	LGIG OLS & HKS S.à r.l.	56324
Daufagne S.A.	56321	LGIG OLS & HKS S.à r.l.	56323
Daufagne S.A.	56311	LGIG Property D4 S.à r.l.	56312
Douglas Parfums et Beauté S.à r.l.	56344	LGIG Property D4 S.à r.l.	56309
Emivest Europe S.à r.l.	56344	LGIG Property D5 S.à r.l.	56324
Energiepass S.à r.l.	56334	LGIG Property D5 S.à r.l.	56323
Foyer Assurances S.A.	56352	LPP Construct S.à r.l.	56347
Foyer International S.A.	56352	Lux Dental-Prodiba S.à r.l.	56320
Foyer Vie S.A.	56347	Luxembourg Financial Group A.G.	56328
GCC Lux S. à r.l.	56328	M.A.R. International S.A.	56347
HDS Building	56335	Market Holding International S.A.	56346
IFS Luxembourg S.à r.l.	56311	Mekkafood International S.A.	56335
Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l.	56313	Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	56348
Interfaces Internationale S.A.	56311	Miya S. à r.l.	56348
Inventum S.A.	56306	Multi-Market-Center s.à r.l.	56350
Jacinthe Holding S.A.	56325	PortLux Assets 2, S.à r.l.	56309
Koepfler s.à r.l.	56348	PSL Management S.A.	56335
Kujtesa Max S.à r.l.	56337	Quimicum S.A.	56316
La Comodonna Properties S.à r.l.	56341	Rama S.à r.l.	56335
Landbesitz Gamma A.G.	56349	Selm Holding International S.A.	56321
LFH Corporation	56332	Spectrum Media S.à r.l.	56312
LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l.	56327	SPF - Sierra Portugal Feeder 2	56309
LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l.	56326	Taiga S.à r.l.	56352
LGIG 2 Objekt Pulheim LP	56309	Technology Resources Group S.A.	56318
LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	56309	Tervel	56339
		Tiberinvest S.A.	56319

Inventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 113.775.

L'an deux mille huit le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INVENTUM S.A., une société anonyme (la "Société"), constituée le 11 janvier 2006 par acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C n ° 789 du 20 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Jeremie Schaeffer, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'actionnaire unique déclare avoir eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'actionnaire unique, celui de son mandataire et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes pré-mentionnées restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert du siège social de la Société de 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (commune de Luxembourg) vers 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg (commune de Niederanven).
2. Reformulation intégrale des statuts de la Société.
3. Remplacement des administrateurs.
4. Remplacement du commissaire aux comptes.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer, avec effet à la date de ce jour le siège social de la Société de 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (commune de Luxembourg) vers 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg (commune de Niederanven).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INVENTUM S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par la vente, l'achat, l'échange, la construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut, dans les branches précitées, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et effectuer toutes autres formes de placement, d'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière toutes valeurs mobilières et espèces, administrer, superviser et développer ces intérêts. La Société peut prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle peut généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents Euro (€ 31.200,-) représenté par trois cent vingt (312) actions d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III.- Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 9.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Troisième résolution

L'assemblée remplace avec effet immédiat tous les administrateurs en fonction par:

1. Monsieur Norbert BECKER, consultant, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg.
2. Monsieur Olivier FERRES, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France).
3. Monsieur Alex SULKOWSKI, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelé à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée remplace avec effet immédiat, y inclus pour l'établissement du rapport sur les comptes annuels au 31 décembre 2007, le commissaire aux comptes de la Société par:

Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, né le 5 mars 1953 à Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Dépenses

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008. Relation: LAC/2008/11821. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008053246/211/162.

(080058749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG CES S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG Property D4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008053433/239/13.

(080058870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG 2 Objekt Pulheim LP).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008053434/239/13.

(080058856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**SPF - Sierra Portugal Feeder 2, Société à responsabilité limitée,
(anc. PortLux Assets 2, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.750.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 1, a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.475, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, on March 26th, 2008.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "PortLux Assets 2, S. à r.l." (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.750 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on December 11th, 2007 by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 208 dated January 25th, 2008 (page 9969), and whose articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation,

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company into "SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 2" and to amend article 1 (Form - Corporate Name) of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name "SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 2" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 1, une société en commandite par action de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.475, (l'"Associé Unique"), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée en date du 26 mars 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de "PortLux Assets 2, S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.750 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 11 décembre 2007, du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 208 du 25 janvier 2008 (page 9969), adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des statuts de la Société (les "Statuts"):

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en "SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 2" et de modifier l'article 1^{er} (Forme - Dénomination) des Statuts, qui se lira comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 2" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, dont le notaire connaît les nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, LAC/2008/13736. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008053259/5770/82.

(080058693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Daufagne S.A., Société Anonyme,
(anc. Daufagne Holding S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008053432/239/13.

(080058882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

IFS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008053435/242/13.

(080058810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Interfaces Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 78.007.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2007

En date du 31 octobre 2007, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de révoquer les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Lamiroy, Yann Salaun et Alain Zeller.
- de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Lamiroy.
- de nommer deux administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, la société n'ayant plus qu'un actionnaire unique:

* Monsieur Guy MOLLET, administrateur de sociétés, né le 19 mars 1949 à Isbergues, France, demeurant 27, rue Marcel Noppeney, L-2231 Luxembourg.

* Monsieur Jean-Michel FERE, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Brinon-sur-Sauldre, France, demeurant 36, rue de la Gaucherie, Villa Mac-Nab, F-18100 Vierzon.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

- de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Gilbert Gressier.
- de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAU-MANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire du Kiem S.à r.l..

Référence de publication: 2008053492/1429/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008053436/242/13.

(080058805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

LGIG CES S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LGIG Property D4 S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.780.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 1st April 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG Property D4 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.780, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2096 on 26 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 on 8 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "LGIG Property D4 S.à r.l." to "LGIG CES S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG CES S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.529, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG Property D4 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.780, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2096 le 26 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 le 8 janvier 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de «LGIG Property D4 S.à r.l.» en «LGIG CES S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LGIG CES S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008. — Relation: EAC/2008/5014. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053255/239/73.

(080058868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.686.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 866, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by M^e Florie GOUNON, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 865, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing

general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by M^e Florie GOUNON, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Index Ventures IV (Jersey), L.P. and Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., are the partners of Index Ventures IV Investors (Alpha) S. à r.l. (the "Company"), having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 30, 2007, published in the Mémorial C, number 2629 of 16 November 2007, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 132.686.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of one hundred and nine thousand and five hundred euro (EUR 109.500.-) to bring it from its present amount of two hundred twenty-eight thousand euro (EUR 228,000.-) to an amount of three hundred thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 337.500.-) by the creation and the issue of ten million nine hundred and fifty thousand (10.950.000) new parts, having a par value of one cent euro (EUR 0.01.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

2. Subscription by Index Ventures IV (Jersey), L.P. for ten million seven hundred and thirty (10,000,730) new parts and payment by contributions in cash for an amount of one hundred thousand and seven euro and thirty cent (EUR 100.007,30.-).

3. Subscription by Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. for nine hundred forty-nine thousand two hundred and seventy (949,270) new parts and payment by contributions in cash for an amount of nine thousand four hundred and ninety-two euro and seventy cent (EUR 9.492,70.-).

4. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such capital increase.

II) Then, the partners take the following resolutions unanimously:

First resolution

The partners resolve to increase the share capital by an amount of one hundred and nine thousand and five hundred euro (EUR 109.500.-) to bring it from its present amount of two hundred twenty-eight thousand euro (EUR 228,000.-) to an amount of three hundred thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 337.500.-) by the creation and the issue of ten million nine hundred and fifty thousand (10.950.000) new parts having a par value of one cent euro (EUR 0.01.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and payment

1) Index Ventures IV (Jersey), L.P., will subscribe for ten million seven hundred and thirty (10,000,730) new parts, having a par value of one cent euro (EUR 0.01.-) each.

These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred thousand and seven euro and thirty cent (EUR 100.007,30.-) is now available to Index Ventures IV Investors (Alpha) S. à r.l., evidence thereof having been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

2) Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., will subscribe for nine hundred forty-nine thousand two hundred and seventy (949,270) new parts, having a par value of one cent euro (EUR 0.01.-) each. These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of nine thousand four hundred and ninety-two euro and seventy cent (EUR 9,492.70.-) is now available to Index Ventures IV Investors (Alpha) S. à r.l., evidence thereof having been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

The partners resolve to amend the article 6 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at EUR 337.500.- (THREE HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO), represented by 33,750,000 (THIRTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY THOUSAND) parts, with a nominal value of EUR 0.01.- (ONE CENT EURO) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 2,120.- €.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Index Ventures IV (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 866, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2) Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 865, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par M^e Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées 'ne varietur' par le mandataire et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les sociétés prénommées, Index Ventures IV (Jersey), L.P. et Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., sont les associés de Index Ventures IV Investors (Alpha) S. à r.l. (la «Société»), ayant son siège au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2629 du 16 novembre 2007, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.686.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent neuf mille cinq cents euros (EUR 109.500.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-huit mille euros (EUR 228.000.-) à trois cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 337.500.-) par la création et l'émission de dix millions neuf cent cinquante mille (10.950.000) parts d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes;

2. Souscription par Index Ventures IV (Jersey), L.P. de dix millions sept cent trente (10.000.730) nouvelles parts et libération de ces parts par un apport en numéraire de cent mille sept euros et trente centimes (EUR 100.007,30.-);

3. Souscription par Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. de neuf cent quarante-neuf mille deux cent soixante-dix (949.270) nouvelles parts et libération de ces parts par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix centimes (EUR 9.492,70.-);

4. Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

II) Par la suite, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cent neuf mille cinq cents euros (EUR 109.500.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-huit mille euros (EUR 228.000.-) à trois cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 337.500.-) par la création et l'émission de dix millions neuf cent cinquante mille (10.950.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

Souscription et libération

1) Index Ventures IV (Jersey), L.P., a déclaré souscrire dix millions sept cent trente (10.000.730) parts sociales d'une valeur nominale de un centime euro (EUR 0,01.-) chacune. Ces parts sociales ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de cent mille sept euros et trente centimes (EUR 100.007,30.-) est désormais à la disposition de Index Ventures IV Investors (Alpha) S. à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

2) Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a déclaré souscrire neuf cent quarante-neuf mille deux cent soixante-dix (949.270) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un centime euro (EUR 0,01.-) chacune. Ces parts ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix centimes (EUR 9.492,70.-) est désormais à la disposition de Index Ventures IV Investors (Alpha) S. à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 337.500.- (TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 33.750.000 (TRENTE-TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 0,01.- (UN CENTIME EURO) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 2.120.- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2008, LAC/2008/13857. — Reçu à 0,50%: cinq cent quarante-sept euros cinquante cents (€ 547,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008053248/212/152.

(080058720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Quimicum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 41.114.

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "QUIMICUM S.A.", société anonyme, avec son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.114, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 558 du 30 novembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 826 du 10 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Candice WISER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Christine MARC, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions au porteur, représentant l'intégralité du capital sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. - Décision de renouveler le capital autorisé fixé à six cent huit mille euros (608.000.- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros (152.- EUR) chacune pour une durée de cinq

ans à partir de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale renouvelant le capital autorisé, et renonciation par l'actionnaire unique au rapport spécial prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales en rapport avec le capital autorisé.

2. - Modification subséquente de la première phrase du troisième alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 31 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé."

3. - Modification de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur délégué."

4. - Modification du premier alinéa de l'article dix-huit pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures."

5. - Modification du deuxième alinéa de l'article vingt pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20.** Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le capital autorisé fixé à six cent huit mille euros (608.000.- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros (152.- EUR) chacune pour une durée de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale renouvelant le capital autorisé.

L'actionnaire unique déclare renoncer au rapport spécial prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales en rapport avec le capital autorisé.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, la première phrase du troisième alinéa de l'article cinq est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 3. 1^{ère} phrase.** Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 31 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art 13.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur délégué."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article dix-huit pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article vingt pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20. alinéa 2.** Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, C. Wisser, Ch. Marc, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2008. Relation: LAC/2008/13863. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008053249/212/91.

(080058921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Technology Resources Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.708.

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TECHNOLOGY RESOURCES GROUP S.A.", une société anonyme avec siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.708, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché du Luxembourg) en remplacement de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 5 février 2002, modifié en date du 23 janvier 2003 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C n ° 266 du 12 mars 2003.

La séance est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim
2. Révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur
3. Révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
4. Nomination d'un représentant permanent de deux administrateurs
5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Redange-sur-Attert à Luxembourg et en conséquence de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer la société TITANIUM CONSULT, S.à.r.l., ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer Madame Katharina YVANOVICH, demeurant à Metropolitan Building, 235 Dong Koi Street, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam, comme nouvel administrateur de la société en remplacement de la société TITANIUM CONSULT S.à.r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer la société LUX-AUDIT REVISION S.à.r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société LUX-AUDIT REVISION S.à.r.l.

Quatrième résolution

Monsieur Rick Yvanovich, demeurant à Metropolitan Building, 235 Dong Koi Street, District 1, Ho Chi Minh City, Vietnam, a été nommé comme représentant permanent de la société T.R. GROUP INTERNATIONAL PTE Ltd, ayant son siège social à Singapore 039190, 3, Temasek Avenue, Level 21 Centennial Tower et de la société TRG INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, toutes deux administrateurs de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. GOEBEL, E. PRALONG, J. RODRIGUES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2335. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008053260/211/74.

(080058764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Tiberinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.307.

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée TIBERINVEST S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 78.307, constituée en date du 12 octobre 2000 aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 260 du 11 avril 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

II. Que les 50 (cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

Le cas échéant, nomination de M. Luca SIMONA, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9E à Lugano (Suisse), comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, Monsieur Luca SIMONA, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9E à Lugano (Suisse).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. SEIL, A. UHL, J. HONYMUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. Relation: LAC/2008/10476. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008053261/211/68.

(080058750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Lux Dental-Prodiba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 13.639.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008053591/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04380. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Selm Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.611.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053584/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05290. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Daufagne S.A., Société Anonyme,
(anc. Daufagne Holding S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.365.

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DAUFAGNE HOLDING S.A.", une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 18 décembre 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 611 du 19 avril 2002, page 29298,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 85.365, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la "Société").

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 03 mai 2002, publié au Mémorial, le 26 juillet 2002, numéro 1133 et page 54338.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

2.- Modification également avec effet retroactif au 1^{er} janvier 2008, de la dénomination sociale de la Société en "DAUFAGNE S.A." et modification afférente de l'article PREMIER (1^{er}) de ses statuts de la Société.

3.- Modification de l'article ONZE (11) des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

4.- Modification de l'article SEIZE (16) des statuts de la Société lequel article SEIZE (16) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

"Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ième}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

5.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à l'abandon par la Société du statut holding et également avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008, de changer la raison sociale de la Société en "DAUFAGNE S.A."

Suite à ce changement l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "DAUFAGNE S.A."."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société, lequel article SEIZE (16) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ième}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Sixième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social de la Société, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, lequel premier alinéa se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. LAZZARI, C. DE WAELE, J. PADIOU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 mars 2008. Relation: EAL/2008/3065. — Reçu douze Euros (12,- €).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053254/239/126.

(080058878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG Property D5 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008053431/239/13.

(080058891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG Property D5 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 118.529,

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 1st April 2008.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG Property D5 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.782, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2102 on 26 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 41 on 8 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "LGIG Property D5 S.à r.l." to "LGIG OLS & HKS S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG OLS & HKS S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.529, représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LGIG Property D5 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.782, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2102 le 26 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 le 8 janvier 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de LGIG Property D5 S.à r.l." en " LGIG OLS & HKS S.à r.l."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LGIG OLS & HKS S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008. Relation: EAC/2008/5015. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053253/239/74.

(080058888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Jacinthe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Jacinthe Holding S.A." (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 101.680, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 11 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753 du 13 avril 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Agnieszka Dziuda, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie Goret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

I.- Augmentation du capital par incorporation des résultats reportés à hauteur de 1.647.125,- € afin de porter le capital à 4.000.000,- €.

II.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation des résultats reportés à hauteur de un million six cent quarante-sept mille cent vingt-cinq euros (1.647.125,-) par la création de soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq (65.885) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.352.875,-), représenté par quatre-vingt-quatorze mille cent quinze (94.115) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles actions sont attribuées aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

L'existence de tels résultats de la Société est prouvée au notaire soussigné par un état financier au 31 décembre 2007 qui restera annexé aux présentes, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société comme suit:

Version française:

"Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Version anglaise:

"The share capital is set at four million euro (EUR 4,000,000.-) represented by one hundred sixty thousand (160,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, A. DZIUDA, V. GORET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2008, LAC/2008/14237. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008053241/7241/70.

(080058665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG 2 Property C2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008053430/239/13.

(080058906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.021.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008053587/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05292. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LGIG 2 Property C2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.325.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

- "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122032,

- "Rothenberg & Frank Projekt Frankfurt 1 GmbH & Co KG", a société governed by the laws of Germany, with its registered office at 26 Ulmenweg, D-61118 Bad Vilbel, registered with the commercial register of Amstgericht Frankfurt/Main, number HRA 44522,

represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of several proxies, hereto annexed.

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C2 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.325, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951 on 11 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 44 on 8 January 2008.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Resolution

The partners resolve to change the name of the Company from "LGIG 2 Property C2 S.à r.l." to "LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

- "Rothenberg & Frank Projekt Frankfurt 1 GmbH & Co KG", une société régie par le droit allemand, ayant son siège social au 26 Ulmenweg, D-61118 Bad Vilbel, immatriculée au Registre de Commerce de l'Amstgericht Frankfurt/Main, numéro HRA 44522,

représentées par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu de plusieurs procurations, ci-annexées.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 Property C2 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.325, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1951 le 11 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 44 le 8 janvier 2008.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de LGIG 2 Property C2 S.à r.l." en "LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008. Relation: EAC/2008/5016. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008053252/239/77.

(080058901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Luxembourg Financial Group A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.852.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008054278/5770/12.

(080059932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bedell Trustees Limited acting in their capacity as Trustees of the Investments 2007 Trust, a private limited company organised under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA registered with the Companies Register of Jersey under number 6564,

hereby duly represented by Arno van Poeyer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on March 27, 2008.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder GCC Lux S.à r.l, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on February 15, 2008, to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and to be published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Waiver of the preferential subscription rights by the existing shareholders;

3. Approval of Hillswood Holdings Limited, a private limited company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Block B, Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY 1 4EE, United Kingdom, registered with the Trade and Companies Register of the British Virgin Islands under number 1066155, (Hillswood) as new shareholder of the Company;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred euro (EUR 3,900) so as to bring the corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, up to sixteen thousand four hundred euro (EUR 16,400) represented by six hundred and fifty six (656) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25);

5. Issuance of one hundred and fifty six (156) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the five hundred (500) existing shares, to Hillswood;

6. Subscription for and payment of the capital increase specified above;

7. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the capital specified above;

8. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company;

9. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders waives the convening notices for this meeting.

Second resolution

The general meeting of shareholders waives the preferential subscription rights with regard to the share capital increase as set out below.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve Hillswood as new shareholder of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand nine hundred euro (EUR 3,900) so as to bring the corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, up to sixteen thousand four hundred euro (EUR 16,400) represented by six hundred and fifty six (656) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25).

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Company issues one hundred and fifty-six (156) shares of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the five hundred (500) existing shares, to Hillswood.

Subscription

Now appears Arno van Poeyer, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the prenamed Hillswood by virtue of a proxy given under private seal on March 27, 2008 which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The prenamed Hillswood declares to subscribe to the issue of one hundred and fifty six (156) newly issued shares of the Company, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25), and to fully pay them up by a contribution in cash of three thousand nine hundred euro (EUR 3,900).

The amount of three thousand nine hundred euro (EUR 3,900) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolve to amend Article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

"5.1. The share capital is set at sixteen thousand four hundred euro (EUR 16,400), represented by six hundred and fifty-six (656) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bedell Trustees Limited agissant en leur qualité de Trustees du Investments 2007 Trust, une private limited company, constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St Hellier, Jersey, JE2 3RA, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 6564,

dûment représentée par Arno van Poeyer, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 27 mars 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de GCC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 février 2008, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Renonciation aux droits de souscription préférentiels par les associés présents;
3. Agrément de Hillswood Holdings Limited, private limited company, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Block B, Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY 1 4EE, Angleterre, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1066155, (Hillswood) comme nouvel associé de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cent euros (EUR 3.900) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une

valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à seize mille quatre cents euros (EUR 16.400) représenté par six cent cinquante-six (656) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

5. Emission en faveur de Hillswood de cent cinquante-six (156) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les cinq cents (500) parts sociales existantes;

6. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus;

7. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus;

8. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

9. Divers.

L'Associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale renonce aux formalités de convocation pour cette réunion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale renonce aux droits de souscription préférentiels en rapport à l'augmentation de capital telle qu'exposée ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver Hillswood comme nouvel associé de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), à seize mille quatre cents euros (EUR 16.400) représenté par six cent cinquante-six (656) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide que la Société émet en faveur de Hillswood, cent cinquante-six (156) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les cinq cents (500) parts sociales existantes.

Souscription

Maintenant comparait Arno van Poeyer, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en la qualité de mandataire du prénommé Hillswood en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2008, qui après avoir été signée et variateur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Le prénommé Hillswood déclare souscrire les cent cinquante-six (156) nouvelles parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), et les payer entièrement par un apport en nature de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900) à la Société.

Le montant de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée générale décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à seize mille quatre cents euros (EUR 16.400) représenté par six cent cinquante-six (656) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Septième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorisent tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais estimés

La valeur totale des frais, rémunérations et dépenses qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française sur demande des parties comparantes. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. van Poeyer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 avril 2008, LAC/2008/13893. — Reçu dix-neuf euros cinquante cents Eur 0,5%=19,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054010/5770/181.

(080059664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.303.

In the year two thousand eight, on the eleventh of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LFH Corporation", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, dated July 23rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2251 of October 9th, 2007. The articles of incorporation have not been modified since that date.

The meeting is presided by Mrs Sonia BIDOLI, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the Company and as a result of this resolution, article 4 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LFH Corporation», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2251 du 9 octobre 2007. Les articles des statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC/2008/15409. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054014/5770/108.

(080059954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Energiepass S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8062 Bertrange, 18, Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 137.919.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze avril.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul BLASIUS; ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 8 décembre 1941, demeurant à L- 8062 Bertrange, 18, am Bruch,

lequel comparant a requis Te notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ENERGIEPASS S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet:

- Calcul de performance énergétique de bâtiments et établissement de certificats de performance énergétique.
- Fourniture de conseils techno-économiques.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-€) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille quarante-six euros.

56335

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Paul BLASIUS, préqualifié
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L- 8062 Bertrange, am Bruch, 18.

Dont acte, fait et passé à

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: BLASIUS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 avril 2008, Relation: EAC/2008/5070. - Reçu: soixante-deux euros 12.400.- à 0,5% = 62.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 avril 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008054787/207/54.

(080060227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2008.

Rama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008054314/239/12.

(080059529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

PSL Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 94.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008054312/239/12.

(080059510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

**HDS Building, Société Anonyme,
(anc. Mekkafood International S.A.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.452.

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEKKAFOOD INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1121 du 29 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 108.452.

L'assemblée est présidée par Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Edouard BUBENICEK, étudiant, demeurant à Nancy.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. De décider du changement de la dénomination sociale,

A savoir l'abandon de la dénomination de "MEKKAFOOD INTERNATIONAL S.A." au profit de la nouvelle dénomination de "HDS BUILDING",

2. De constater la nouvelle répartition du capital social comme suit:

- 8 actions par Monsieur Laurent HENRYON,
- 8 actions par Monsieur Attila SIMKO,
- 8 actions par Monsieur Francis DEMAIRE,
- 7 actions par la société "Feel Business Limited".

3. Et encore de constater la démission des fonctions d'administrateur de la société de droit luxembourgeois "IMMO CONCEPT SARL" en date du 11 mars 2008, d'accorder quitus de gestion à celle-ci, et de nommer en remplacement la société "Feel Business Limited", représentée par son administrateur régulièrement en fonctions, Maître Christian FLEURENTDIDIER.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "HDS BUILDING", et dès lors, de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1. (erster Absatz).** Unter der Bezeichnung "HDS BUILDING" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet."

Seconde résolution

L'assemblée générale constate par les présentes la nouvelle répartition du capital social comme suit:

- 8 actions détenues par Monsieur Laurent HENRYON,
- 8 actions détenues par Monsieur Attila SIMKO,
- 8 actions détenues par Monsieur Francis DEMAIRE,
- 7 actions détenues par la société de droit seychellois "Feel Business Limited".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée "IMMO CONCEPT SARL" de ses fonctions d'administrateur de la société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat allant du 29 septembre 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement aux fonctions d'administrateur, la société de droit seychellois "Feel Business Limited", ayant son siège social à Mahe, Victoria, P.O. Box 1356, Suites 204 & 205 Victoria House, immatriculée au "International Business Companies Act" de la République des Seychelles sous le numéro 039192, représentée par son administrateur, Maître FLEURENTDIDIER, avocat, demeurant F-13001 Marseille, 15, rue Fortia, Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an deux mille treize.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Da Silva, E. Bubenicek, M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2008. LAC/2008/13985. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008054087/227/73.

(080059783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.028.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. with its registered seat at the Cayman Islands, and the business address at Walker House, George Town, Grand Cayman, registered with the Commercial Register of the Cayman Islands under registry number WK-16590 ("SEEF"), hereby duly represented by Mr Arno van POEYER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on March 18th, 2008;

2) Mr Arber Arifi, residing at Ulpiana D-6 H 5/4, Prishtinë, Kosovo, hereby duly represented by Mr Arno van POEYER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Pristina on March 20th, 2008;

3) Mr Blerim Selimi, residing at L Marigona, Veternik r 15, Prishtinë, Kosovo, hereby duly represented by Mr Arno van POEYER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Pristina on March 20th, 2008;

4) Mr Fiton Peja, residing at Rr Gazmend Zajmi 39, Aktash, Prishtinë, Kosovo, hereby duly represented by Mr Arno van POEYER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Pristina on March 20th, 2008;

5) Mr Florent Perjuci, residing at Rr M Krasniqi 17, Aktash, Prishtinë, Kosovo, hereby duly represented by Mr Arno van POEYER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Pristina on March 20th, 2008; and

6) Mr Vijeon Peja, residing at Rr Gazmend Zajmi 39, Aktash, Prishtinë, Kosovo, hereby duly represented by Mr Arno van POEYER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Pristina on March 20th, 2008.

Each of the persons enumerated in 2) to 6) above hereinafter together referred as "Management Shareholders" and each individually "Management Shareholder". The parties enumerated in 1) to 6) above hereinafter together referred as "Shareholders" and each individually as a "Shareholder".

The Shareholders together hold the entire share capital of the Company.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the Shareholders of Kujtesa Max S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2423 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 133.028.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. To change the articles of association of the Company (the Articles) to the effect that the Company shall be managed by six (6) managers of whom four (4) shall be appointed out of a list of candidates proposed by SEEF and of whom two (2) shall be appointed out of the list of candidates proposed by the Management Shareholders;

3. Amendment of Article 10.1 of the Articles in order to reflect the changes to the composition of the Board of Managers of the Company as set out above; and

4. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company has taken the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders waives the convening notices for this meeting.

Second Resolution

To change the articles of association of the Company (the Articles) to the effect that the Company shall be managed by six (6) managers of whom four (4) shall be appointed out of a list of candidates proposed by SEEF and of whom two (2) shall be appointed out of the list of candidates proposed by the Management Shareholders.

Third Resolution

As a consequence of the above, the general meeting of shareholders resolve to amend Article 10.1 of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

"10.1 The Company is managed by 6 managers (the «Board of Managers», each a «Manager») as follows:

- four (4) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by SEEF to the general meeting of Shareholders (the «SEEF Managers»);

- two (2) of whom shall be appointed out of a list of candidates proposed by the Management Shareholders to the general meeting of Shareholders (the «Management Managers»)."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said persons signed together with the notary, the present original deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Southeast Europe Equity Fund II (B), L.P. ayant son siège social aux Iles Cayman et son adresse à Walker House, George Town, Grand Cayman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-16590 («SEEF»), dûment représenté par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 18 mars 2008;

2) Monsieur Arber Arifi, résidant à Ulpiana D-6 H 5/4, Prishtinë, Kosovo, dûment représenté par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pristina le 20 mars 2008;

3) Monsieur Blerim Selimi, résidant à L Marigona, Veternik r 15, Prishtinë, Kosovo, dûment représenté par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pristina le 20 mars 2008;

4) Monsieur Fiton Peja, résidant à Rr Gazmend Zajmi 39, Aktash, Prishtinë, Kosovo, dûment représenté par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pristina le 20 mars 2008;

5) Monsieur Florent Perjuci, résidant à Rr M Krasniqi 17, Aktash, Prishtinë, Kosovo, dûment représenté par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pristina le 20 mars 2008;

6) Monsieur Vijeon Peja, résidant à Rr Gazmend Zajmi 39, Aktash, Prishtinë, Kosovo, dûment représenté par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pristina le 20 mars 2008.

Chacune des personnes énumérées aux numéros 2) à 6) ci-dessus seront ci-après ensemble dénommées «Gérants de Gestion». Les parties énumérées de 1) à 6) ci-dessus seront ci-après ensemble dénommées «Associés» et individuellement «Associé».

Les Associés détiennent ensemble la totalité du capital social de la Société.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les Associés de Kujtesa Max S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2423 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133028.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des statuts de la Société (les «Statuts») dans la mesure où la Société devra être gérée par six (6) gérants dont quatre (4) d'entre eux devront être nommés d'après une liste de candidats proposée par SEEEF et deux (2) devront être nommés d'après une liste de candidats proposée par les Gérants de Gestion;
3. Modification de l'article 10.1 des Statuts dans le but d'y refléter les changements dans la composition du Conseil de Gérance de la Société ainsi que décrit ci-dessus; et
4. Divers.

L'Assemblée générale des Associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale des Associés renonce aux formalités de convocation pour cette réunion.

Deuxième résolution

Modification des statuts de la Société (les «Statuts») dans la mesure où la Société devra être gérée par six (6) gérants dont quatre (4) d'entre eux devront être nommés d'après une liste de candidats proposée par SEEEF et deux (2) devront être nommés d'après une liste de candidats proposée par les Gérants de Gestion.

Troisième résolution

Suivant les déclarations ci-dessus, l'Assemblée Générale des Associés décide d'amender l'article 10.1 des Statuts de façon à ce qu'il soit désormais lu ainsi:

«10.1 La Société est gérée par 6 gérants (le «Conseil de Gérance», chacun un «Gérant») comme suit:

quatre (4) d'entre eux devront être nommés d'après une liste de candidats proposée par SEEEF à l'assemblée générale des Associés (les «Gérants SEEEF»);

deux (2) d'entre eux devront être nommés d'après une liste proposée par les Actionnaires de Gestion à l'assemblée générale des Associés (les «Gérants de Gestion»).»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais estimés

La valeur totale des frais, rémunérations et dépenses qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française sur demande des parties comparantes. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. van Poeyer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2008, LAC/2008/13006. - Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054017/5770/145.

(080059713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Tervel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.722.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Luxembourg Finance House S.A., a company incorporated in Luxembourg with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, hereby represented by Mrs Sonia BIDOLI, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 8th, 2008.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The prenamed party, is the sole partner of Tervel, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, dated November 15th, 2006 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2401 dated December 23rd, 2006 and having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.722 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

- 1) Change of the objet of the Company and subsequent amendement of article 2 of the Articles of Incorporation;
- 2) Miscellaneous.

III. The partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the objet of the Company and as a result of this resolution, article 2 of the Articles of Incorporation is amended so that it will read from now as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Luxembourg Finance House, une société constituée au Luxembourg, ayant son siege social à L2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties prénommées, sont les seules associées de Tervel, une société à responsabilité limitée du droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2401 du 23 décembre 2006, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.722 (la Société).

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
- 2) Divers.

III. Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'objet de la Société et, à la suite de cette résolution, de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, LAC2008/15413. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008054015/5770/106.

(080059958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

La Comodonna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.522.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire" de

la société anonyme "LA COMODONNA S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 33.358, constituée suivant acte reçu le 14 mars 1990, publié au Mémorial c numéro 337 page 16.163 de 1990;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LA COMODONNA PROPERTIES S.à R.L." ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 51.522, a été constituée suivant acte reçu le 7 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 467 du 19 septembre 1995.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LA COMODONNA PROPERTIES S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-huit cents), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 24,78 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-huit cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LA COMODONNA PROPERTIES S.à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2007.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 22 Février 2008, LAC/2008/7747. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008054042/211/48.

(080059696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

ABL S.A., Advanced Biological Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.240.

L'an deux mille huit, le trois avril à 10.00 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES S.A.", en abrégé "ABL S.A.", avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.240 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 5 avril 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770 du 15 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Chalom SAYADA, docteur en médecine, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur John TROISFONTAINE, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ronan BOULME, directeur technique, demeurant à Bry-Sur-Marne, (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation des 17.635 actions achetées par EUREFI en date du 23 juillet 2007 en 17.635 actions de catégorie B, portant la répartition des actions de catégorie A de 288.755 à 271.120 et des actions de catégorie B de 179.076 à 196.711.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3.- Autorisation accordée à la Société conformément à l'article 49-2 de la Loi de procéder pendant un délai de 18 mois au rachat et à la revente de 21.371 actions de catégorie A aux conditions à déterminer par l'assemblée générale des actionnaires.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

C) Que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

D) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 18 mars 2008, conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'il appert de la présentation des justificatifs des convocations à l'assemblée.

E) Qu'il appert de ladite liste de présence que actions sur les 467.831 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, soit plus de la moitié du capital, et un représentant des actionnaires B sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer les 17.635 actions A achetées par EUREFI le 23 juillet 2007, en 17.635 actions B, portant la répartition des actions de 288.755 à 271.120 actions A et de 179.076 à 196.711 actions B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le début de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-sept mille huit cent trente et un euros (467.831.- EUR), représenté par quatre cent soixante-sept mille huit cent trente et une (467.831) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les 467.831 actions se divisent en 271.120 actions A et 196.711 actions B."

Les alinéas suivants de l'article 3 restent inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder à la Société conformément à l'article 49-2 de la Loi, et sous le respect de cet article et pour une durée de 18 mois à partir de la date de la présente assemblée générale extraordinaire, l'autorisation de procéder au rachat de 21.371 actions de catégorie A pour un prix d'achat unitaire des actions propres de catégorie A de la Société compris entre 1.-EUR et 50.-EUR.

Cette autorisation accordée à la Société porte sur un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % des actions émises par la Société au moment où le rachat des actions de catégorie A par la Société a lieu. La valeur nominale des actions de catégorie A ainsi rachetées ne pourra en aucun cas dépasser la limite de 10 % du capital social souscrit de la Société, cette limite étant à apprécier au moment où le rachat des actions de catégorie A sera décidé par le conseil d'administration de la Société.

Les conditions de l'article 49-2 trouveront application.

La Société pourra racheter et céder les actions de catégorie A ainsi rachetées, soit à un actionnaire, soit à un tiers, sans réserver aux actionnaires actuellement existants un droit de préemption, pour autant toutefois que la revente se fasse à un prix égal ou supérieur au dernier prix de souscription, tout bénéfice éventuel d'une telle revente entrant dans les fonds propres de la Société et suivant les conditions prévues ci-après.

Si la revente se fait à un prix inférieur au dernier prix de souscription, les actions seront offertes prioritairement aux actionnaires au pro rata de leur participation dans les formes et délais prévus pour la procédure de transfert de droit commun.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAYADA - TROISFONTAINE - BOULME - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2008, Relation GRE/2008/1610. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008054059/231/90.

(080059453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Douglas Parfums et Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008054267/272/12.

(080059678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Emivest Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.776.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Emirates Investment & Dev. PSC, a private joint stock company incorporated under the laws of United Arab Emirates, having its registered address at Office 301-302, Abu Dhabi National Bank Building, Third Floor, Dubai Healthcare City, Dubai, United Arab Emirates, P.O Box 62220, Dubai, United Arab Emirates, registered with the Trade Register of Dubai under number 246593, here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dubai on March 19th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Emivest Europe S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 4th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 199 dated January 24th, 2008.

II.- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers and therefore amend article 7 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or by a board of managers (the Board), composed of A managers and B managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the shareholders."

Second resolutions

The Sole Shareholder further resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 10. Representation.** Where the Company is managed by a board of managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two (2) managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager, or as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder, as a consequence of the preceding resolutions, further resolves to reassign the existing managers of the Company as A and B managers of the Company, and therefore appoint as manager A of the Company for an indefinite period:

- Ms Séverine Canova, born on July 16th, 1975 in Creutzwald (France), having her professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

And the Sole Shareholder then resolves to appoint as manager B of the Company for an indefinite period:

- Mr Buti Saeed Al Ghandi, born on October 17th, 1967 in Dubai, United Arab Emirates, having his professional address at Office 301-302, Abu Dhabi National Bank Building, Third Floor, Dubai Healthcare City, Dubai, United Arab Emirates.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Emirates Investment & Dev. PSC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Etats Arabes Unis, ayant son siège social Bureau 301-302, Abu Dhabi National Bank Building, 3^{ème} étage, Dubai Healthcare City, Dubai, Emirats Arabes Unis, P.O Box 62220, Dubai, Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Dubai sous le numéro 246593, ici représentée par Mme Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2008 à Dubai.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et parle notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I.- La partie comparante est le seul associé (l'Associé Unique) de Emivest Europe S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 199 en date du 24 janvier 2008.

II.- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux classes de gérants et en conséquence de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.3. La Société est gérée par un gérant ou par un conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants A et de gérants B nommés par résolution de l'associé unique ou des associés, qui détermine les termes de leurs fonctions. Les gérants ne sont pas nécessairement associé(s).

7.4. Les gérants peuvent être remplacés à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'associé unique ou des associés. "

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de plus de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Représentation.** Lorsque la Société est dirigée par un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants, y compris au moins un (1) gérant

A et un (1) gérant B, ou, le cas échéant par la signature unique ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués en conformité avec l'article 8.2 des présents Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique, en conséquence des résolutions précédentes, décide de plus de redésigner les gérants existant de la Société comme gérants A et B de la Société, et ainsi nomme en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mlle Séverine Canova, née le 16 juillet 1975 à Creutzwald (France), ayant son adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et l'Associé Unique décide ensuite de nommer en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Buti Saeed Al Ghandi, né le 17 octobre 1967 à Dubai, Emirats Arabes Unis, ayant son adresse professionnelle à Office 301-302, Abu Dhabi National Bank Building, Third Floor, Dubai Healthcare City, Dubai, United Arab Emirates. PO Box 62220.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 1^{er} avril 2008, LAC/2008/13403. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008054063/5770/109.

(080059600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Market Holding International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 247.893,52.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 mai 2006

L'an deux mille six, le deux mai, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Pour l'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Armand Distave, et

- Monsieur Raymond Le Lourec,

sont arrivés à leur terme, décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Max Galowich est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en qualité d'administrateurs, en adjonction du membre actuellement en fonction, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat du commissaire aux comptes:
LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 25.797), étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008053929/3083/41.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

M.A.R. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.557.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008053912/5770/12.

(080059702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

LPP Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 102.486.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008053887/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

M. LAUER / H. MARX

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008053867/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05677. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.905.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008053916/5770/12.

(080059950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.522.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008053918/5770/12.

(080059943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Koepfler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 15.114.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associée unique de la société plus amplement désignée ci-après, suite à l'attribution de parts contenue dans un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage du régime matrimonial légal plus amplement défini ci-après et en sa qualité de gérante unique de la société plus amplement désignée ci-après.

2.- Monsieur Johny KOEPFLER, employé privé, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 3, rue du centenaire, intervenant aux présentes aux fins d'approbation.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités déclarent que la prénommée sub 1.- est seule associée respectivement gérante unique dans la société à responsabilité limitée dénommée "KOEPFLER S.à r.l." avec siège social à L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph HOFFMANN, notaire de résidence à Echternach, en date du 30 novembre 1976, publié au Mémorial C numéro 10 du 13 janvier 1977, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.114.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 234 de 1994.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue sous seing privé en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C numéro 347 du 2 mars 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000) représenté par CINQ MILLE PARTS SOCIALES (5.000) d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants agissant en leurs dites qualités respectives, constatent que l'intégralité du capital social est dûment représentée et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants agissant en leurs dites qualités constatent que suite à un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage du régime matrimonial légal reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 avril 2008, et avant les présentes, en voie de formalisation, toutes les parts sociales détenues par Monsieur Johny KOEPFLER, préqualifié, soit deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ont été attribuées à Madame Tomassina dite Tommy LILLO, préqualifiée.

La comparante sub 1.- agissant en sa qualité de gérante unique déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les comparants agissant en leurs dites qualités, décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt HUNDERT FÜNFUNDZWANZIGTAUSEND EURO (125.000,- EURO), eingeteilt in FÜNFTAUSEND (5.000) Anteile, zu einem Nominalwert von FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-). Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zu proportionalem Stimmrecht bei ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet durch den alleinigen Gesellschafterin, Frau Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen.

Troisième résolution

L'associé unique déclare et confirme que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par:

Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, en tant que gérant unique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Lillo, J. Koepfler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 AVRIL 2008. Relation; EAC/2008/5306. — Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054020/272/64.

(080059571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Landbesitz Gamma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 43.605.

L'an deux mille huit, le onze mars, la séance est ouverte à

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LANDBESITZ GAMMA A.G.", ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 43.605 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Serge Marx, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, secrétaire, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Hauptstrooss

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.000 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire. Il a signature individuelle sur les comptes en banques.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, S. MARX, M. LUTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008. LAC/2008/10986. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008054046/211/58.

(080059841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Multi-Market-Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.580.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé unique de la société plus amplement désignée ci-après, suite à l'attribution de parts contenue dans un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage du régime matrimonial légal plus amplement défini ci-après et en sa qualité de gérante unique de la société plus amplement désignée ci-après.

2.- Monsieur Johny KOEPFLER, employé privé, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 3, rue du centenaire, intervenant aux présentes aux fins d'approbation.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités déclarent que la prénommée sub 1.- est seule associée respectivement gérante dans la société à responsabilité limitée dénommée "MULTI-MARKET-CENTER S.à r.l." avec siège social à L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 91 du 8 avril 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29580.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Echternach en date du 25 août 1992, publié au Mémorial C numéro 596 du 15 décembre 1992.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue sous seing privé en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C numéro 347 du 2 mars 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 31.250.-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES (1.250) d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants agissant en leurs dites qualités respectives, constatent que l'intégralité du capital social est dûment représentée et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants agissant en leurs dites qualités constatent que suite à un acte de contrat de mariage avec liquidation et partage du régime matrimonial légal reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 avril 2008, et avant les présentes, en voie de formalisation, toutes les parts sociales détenues par Monsieur Johny KOEPLER, préqualifié, soit six cent vingt-cinq (625) parts sociales ont été attribuées à Madame Tomassina dite Tommy LILLO, préqualifiée.

La comparante sub 1.- agissant en sa qualité de gérante unique déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les comparants agissant en leurs dites qualités, décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSENDZWEIHUNDERTFUENFZIG EURO (31.250,- EURO), eingeteilt in EINTAUSENDZWEIHUNDERTFUENFZIG (1.250) Anteile, zu einem Nominalwert von FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-). Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zu proportionalem Stimmrecht bei ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet durch den alleinigen Gesellschafterin, Frau Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen.

Troisième résolution

L'associé unique déclare et confirme que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par: Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, en tant que gérant unique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Lillo, J. Koepfler, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 18 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/5310. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008054021/272/63.

(080059638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Caradog Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 66.235.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008053914/5770/12.

(080059542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.237.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

M. LAUER / H. MARX

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008053866/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05675. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Foyer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 53.682.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

Jean-Louis COURANGE / François TESCH

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008053865/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05673. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

Taiga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2426 Luxembourg, 7, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 104.293.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur / L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008053862/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.
